



Conseil des droits de l'homme

16^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Nouvelle-Zélande

Genève, le 27 janvier 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Nouvelle-Zélande, la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national et salue les efforts entrepris depuis son premier Examen périodique universel, en particulier concernant le règlement des revendications territoriales historiques (Treaty Settlement Process) et la violence domestique.

Malgré la reconnaissance du problème de la violence domestique et les efforts entrepris par la Nouvelle-Zélande, la Suisse reste préoccupée par les nombreux cas de violences, d'abus et d'harcèlement. **La Suisse recommande au gouvernement que les mesures prises pour réduire la violence domestique soient suivies, adaptées et étendues sur de solides bases empiriques.**

Les inégalités dans les domaines de la santé, de l'éducation et du revenu, en particulier en ce qui concerne la population Maori et du Pacifique restent inquiétantes. **La Suisse recommande au gouvernement d'établir des stratégies à travers tous les secteurs, en particulier la santé, l'éducation et la justice, pour identifier et remédier à la discrimination structurelle.**

La Suisse est également préoccupée par la nouvelle législation relative à la surveillance des communications par les services de renseignements, en particulier en ce qui concerne la protection de la vie privée et le droit à la liberté d'expression. **La Suisse recommande au gouvernement d'assurer que cette législation soit en conformité avec le droit international, notamment avec le principe de la proportionnalité.**

Je vous remercie.